



CC des Deux Rives (Siren : 248200016)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Valence
Arrondissement	Castelsarrasin
Département	Tarn-et-Garonne
Interdépartemental	oui

Date de création

Date de création	24/12/2001
Date d'effet	01/01/2002

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Jean-Michel BAYLET

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	
Numéro et libellé dans la voie	Rue du Général Vidalot
Distribution spéciale	BP 75
Code postal - Ville	82400 VALENCE D'AGEN
Téléphone	05 63 29 92 00
Fax	05 63 29 92 01
Courriel	info@cc-deuxrives.fr ; pascal.brajoux@cc-deuxrives.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité additionnelle sans fiscalité professionnelle de zone et sans fiscalité professionnelle sur les éoliennes
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	19 316
Densité moyenne	56,23

Périmètre

Nombre total de communes membres : 28

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
82	Auvillar (218200087)	952
82	Bardigues (218200103)	244
82	Castelsagrat (218200327)	556
47	Clermont-Soubiran (214700676)	406
82	Donzac (218200491)	1 047
82	Dunes (218200509)	1 234
82	Espalais (218200541)	391
82	Gasques (218200657)	414
82	Golfech (218200723)	1 023
82	Goudourville (218200731)	981
47	Grayssas (214701138)	146
82	Lamagistère (218200897)	1 219
82	Le Pin (218201390)	121
82	Malause (218201010)	1 246
82	Mansonville (218201028)	310
82	Merles (218201093)	208
82	Montjoi (218201309)	171
82	Perville (218201382)	174
82	Pommevic (218201416)	569
32	Saint-Antoine (213203581)	190
82	Saint-Cirice (218201580)	144
82	Saint-Clair (218201606)	266
82	Saint-Loup (218201655)	543
82	Saint-Michel (218201663)	290
82	Saint-Paul-d'Espis (218201705)	574
82	Saint-Vincent-Lespinasse (218201754)	286
82	Sistels (218201812)	207
82	Valence (218201861)	5 404

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 32

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Assainissement collectif

La communauté de communes assure une partie de l'assainissement : - la réalisation des schémas d'assainissement des communes non pourvues au 1er janvier 2002 - la réalisation des réseaux collectifs d'assainissement sur les communes non encore équipées au 1er janvier 2002. Les extensions des réseaux existants, réalisés soit par les communes, soit par la communauté de communes des deux Rives, restent de la compétence des communes comme leur entretien. - La collecte, le traitement et l'élimination des boues des stations d'épuration

- Assainissement non collectif

La communauté de communes assure le suivi de l'assainissement non collectif prévu à titre obligatoire par la loi du 3 janvier 1992 dite Loi sur l'eau

- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés

- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique

- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau

- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer

- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines

- Autres actions environnementales

La communauté de communes exerce, au lieu et place des communes, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, les compétences relevant de la protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie La communauté de communes exerce l'entretien des cours d'eau Approvisionnement en eau item 3 : La CC assure une partie de la compétence d'approvisionnement en eau, telle que définie à l'article L211-7 du Code de l'Environnement, portant sur la création et la gestion de retenues individuelles ou semi-collectives de substitution en vue de l'irrigation des terres agricoles dans un objectif de permettre une meilleure gestion quantitative de la ressource en eau .

Sanitaires et social

- Activités sanitaires

La communauté de communes des deux Rives assurera la maîtrise d'ouvrage et la gestion de la maison de santé de pôle des deux Rives à Valence d'Agen

- Action sociale

Action sociale d'intérêt communautaire

- Centre intercommunal d'action sociale (CIAS)

Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale,

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

construction, entretien et fonctionnement des équipements culturels suivants : - le conservatoire de la ruralité et des métiers d'autrefois de Donzac - la halte-garderie de Valence d'Agen - la crèche de Golfech - le centre de formation - Construction, entretien et fonctionnement des équipements culturels et sportifs suivants : - les piscines de Golfech et de Valence d'Agen - le golf d'Espalais - le squash d'Auvillar - l'anneau de roller de Valence d'Agen - les installations sportives du collège Jean Rostand- l'école de danse de Valence d'Agen

- Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire
Création et aménagement des écoles maternelles et primaires du périmètre de la communauté de communes des deux Rives

- Activités péri-scolaires

La communauté de communes assure la gestion des services existants : - centre de vacances et de loisirs de Gâches - école communautaire de musique

- Activités culturelles ou socioculturelles

La CC dans le cadre du développement culturel intervient par le biais de subventions au milieu associatif local dans le cadre d'animations ponctuelles et événementielles liées aux loisirs ou à la culture ; Préservation du patrimoine historique et de caractère, dans les conditions définies par le conseil communautaire, pour : les églises classées ou inscrites à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ; le petit patrimoine rural de caractère (lavoirs, moulins, pigeonniers,...) dans

<i>une démarche conventionnelle avec d'autres collectivités en complément des subventions allouées par celles-ci</i>
- Activités sportives <i>la communauté de communes, dans le cadre du développement sportif, intervient par le biais de subventions au milieu associatif sportif local dans le cadre du soutien aux clubs ou aux sportifs dont la dimension et les résultats les font sortir du seul cadre communal pour leur donner une dimension communautaire</i>
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Schéma de secteur
- Plans locaux d'urbanisme <i>Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.</i>
- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports <i>La communauté de communes continue d'assurer par délégation du conseil départemental la gestion des services des transports à la demande.</i>
- Transport scolaire <i>La communauté de communes prend en charge la participation des familles aux frais de transports scolaires dans les conditions définies par le conseil communautaire.</i>
Voirie
- Création, aménagement, entretien de la voirie <i>La communauté de communes exerce, au lieu et place des communes, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, les compétences relevant des groupes suivants : - création, aménagement et entretien de la voirie</i>
Développement touristique
- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme <i>La communauté de communes, dans le cadre du développement touristique, intervient : - directement pour assurer la maîtrise d'ouvrage et la gestion d'équipements touristiques d'intérêt communautaire sur les sites consécutifs à l'implantation de la centrale électronucléaire : lac de Bergon à Lamagistère et lac de Gauran à Espalais, La communauté de communes exerce de plein droit au lieu et place des communes membres les compétences relevant de la promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme</i>
Logement et habitat
- Politique du logement social <i>la communauté de communes exerce la compétence relative à la production ou à l'amélioration des logements HLM menées par les organismes opérateurs, y compris par les garanties d'emprunt, les communes restant quant à elles tenues de mettre à disposition les seules emprises foncières</i>
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) <i>La communauté de communes met en oeuvre des opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH)</i>
Autres
- Gestion de personnel (policiers-municipaux et garde-champêtre...)
- Acquisition en commun de matériel
- Collecte des contributions pour le financement du SDIS <i>En matière d'incendie et de secours, la communauté de communes prend en charge, en lieu et place des communes, les contributions communales et dotations de transfert.</i>
- NTIC (Internet, câble...) <i>La communauté de communes est compétente pour : - l'étude et mise en place d'un système d'alerte automatique de la population faisant appel aux technologies de l'information et de la communication - l'établissement et l'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques, notamment de haut débit, conformément à l'article L.1425-1 du code général des collectivités territoriales</i>
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage <i>La communauté de communes exerce de plein droit au lieu et place des communes membres les compétences relevant de l'aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage</i>
- Autres <i>La CC continue d'assurer la gestion du chenil - fourrière de Golfech</i>

Adhésion à des groupements

Dept	Groupe ment (N° SIREN)	Nature jur.	Population
82	SM Tarn-et-Garonne Aménagement (200061257)	SM ouvert	192 034
32	SM de gestion des rivières Astarac et Lomagne (SYGRAL) (200090694)	SM fermé	93 554
82	SM enlèvement et élimination des ordures ménagères groupement moyenne Garonne (258200658)	SM fermé	33 703
82	SM du bassin de la Barguelonne et du Lendou (258200674)	SM fermé	39 965
82	PETR Garonne-Quercy-Gascogne (200060523)	SM fermé	136 624
47	SM du bassin versant des deux Séoune (200088052)	SM fermé	188 537

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)